

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1052

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 23 BIS

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« titre »

le mot :

« reçu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.